

Politique de santé

Des psychologues dénoncent le "marketing" de l'Assurance maladie sur Mon soutien psy

Publié le 16/10/24 -
15h05

En réaction à une campagne de recrutement de psychologues lancée par l'Assurance maladie pour Mon soutien psy, un collectif de professionnels dénonce une "opération marketing" et plaide de nouveau pour abroger le dispositif.

La controverse autour de Mon soutien psy n'est pas près de s'apaiser, alors que le Gouvernement souhaite aller vers un renforcement du dispositif, comme annoncé au travers de plusieurs déclarations du Premier ministre et de la ministre de la Santé dans le cadre de la grande cause 2025 pour la santé mentale et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 (lire notre [article](#) et notre [dossier](#)). Dans ce cadre, l'Assurance maladie a récemment annoncé une "dynamique positive" d'entrée des psychologues dans le dispositif ainsi qu'une campagne de recrutement (lire notre [article](#)). En réaction à cette communication, la Convergence des psychologues en lutte a publié le 12 octobre un communiqué pour dénoncer "*une opération marketing d'envergure*" de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et des caisses primaires pour "*vendre leur dispositif*". Il plaide toujours pour une abrogation de ce dernier, comme d'autres organisations de psychologues. Selon nos informations, des amendements au PLFSS en ce sens devraient justement être déposés à l'Assemblée nationale.

Plutôt "4 000 postes dans le secteur public"

Le collectif conteste à la fois les méthodes de recrutement et la lecture des chiffres donnés par la Cnam. Il affirme par exemple que les caisses "*n'hésitent pas dans certaines régions, à contacter directement les psychologues, parfois sur leur lieu de travail dans des institutions, et même si ces psychologues n'ont pas d'activité libérale*". Pour ce collectif, ces sollicitations montrent "*que le boycott [de Mon soutien psy] est efficace et qu'il doit se poursuivre*". Il souligne que le nombre de psychologues qui se sont conventionnés, et que "*la Cnam annonce avec satisfaction, ne représente que 10% des psychologues libéraux qui sont potentiellement concernés*". Autrement dit, selon lui, "*90% de la profession continue de rejeter et de boycotter [...] ce dispositif inadapté et injuste, qui ne*

répond pas aux besoins de la population, qui trie les patients en fonction de leurs antécédents et de leur niveau de souffrance et contrevient à l'éthique des psychologues". En outre, la Cnam "ne dit rien du nombre de psychologues qui se déconventionnent", ajoutent les professionnels dans leur communiqué.

Pour ces derniers, "les 170 millions d'euros consacrés chaque année à Mon soutien psy devraient servir à créer des milliers de postes de psychologues (4 000, certes au salaire misérable actuel), dans le service public totalement sinistré", notamment dans les centres médico-psychologiques . Le collectif estime en outre que "le processus de paramédicalisation" des psychologues va s'intensifier et que "le pire" est à venir, puisque l'Assurance maladie " prévoit même de capturer le travail des psychologues dans la carte Vitale". La Convergence des psychologues en lutte appelle donc de nouveau au boycott de Mon soutien psy jusqu'à son abrogation et au redéploiement des moyens qui lui sont alloués. Elle signale pour finir que "si, par la suite, les pouvoirs publics souhaitent faire appel à la solidarité nationale pour que les consultations des psychologues libéraux soient prises en charge, il faudra travailler avec l'ensemble des organisations professionnelles". Pour le collectif, ces travaux devront impérativement permettre d'élaborer "des conditions de prises en charge qui respectent les patients et la profession, et qui garantissent l'indépendance et la non-paramédicalisation des psychologues".

Caroline Cordier

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>